

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**Séance du 25 novembre 2021**

\*\*\*\*\*

Le vingt cinq novembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jean-Philippe FLORENCE, Lionel DUCROS, Sébastien LEMOIGNE, Vincent FRÉCHOU, Mme Isabelle LESUEUR, M. Bernard PAUZADER

**Délégations de vote** :

**Absents/Excusés** : Mmes Patricia MAUNAS, Nathalie BROCAS, MM David BONNAVENTURE, Philippe BORDENAVE.

**Secrétaire de Séance** : Mme Isabelle LESUEUR

*Date de la convocation : 26 octobre 2021 – Affichage : 26 octobre 2021*

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- **Présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur Buziet avec l'intervention de Mme Brigitte ROSSI, vice-présidente à la CCHB en charge de l'urbanisme et de M. Tom AVEZARD, technicien du pôle urbanisme de la CCHB**
- **Questions diverses.**

\*\*\*\*\*

### **1-Objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Après une introduction de Mme ROSSI, présentant le transfert de la compétence PLUI à la CCHB, M. AVEZARD présente le diaporama joint en annexe. (consultable au secrétariat de mairie pendant les heures d'ouverture).

Buziet est actuellement en carte communale, avec ses deux zones d'aménagement, constructible et non constructible, la commune aura la main dans ses choix sur le PADD, plan d'aménagement et de développement durable, à condition que les règles soient cohérentes (Règlement écrit et graphique...)

Ce PADD sera soumis au débat communal en 2022, le PLUI sera quant à lui approuvé en 2025.

### **2-Objet : Questions diverses :**

- La vente de bois aura lieu le 19 décembre prochain. Rendez-vous à Labarthe à 13h. Les personnes intéressées se feront inscrire au secrétariat de mairie, date limite 16 décembre 2021 à 12h.
- **Projet PAP** : Une subvention de 41 500 € va être versée à la commune pour l'accompagner dans un projet de réhabilitation de bâtiment public. Le projet devra être terminé avant le 21/10/2023. Le conseil municipal a décidé de réhabiliter le bâtiment de la mairie dont les performances énergétiques sont très faibles. Un diagnostic sera d'ailleurs demandé dans le courant de l'année 2022. La 1<sup>ère</sup> phase de ce projet portera sur la charpente, l'isolation du plafond et la peinture extérieure, pour un montant total de travaux de 38 114,60 € HT. La réhabilitation du rez de chaussée aura lieu lors d'une deuxième phase.
- **RN 134** : Les travaux de sécurisation démarreront au mois de mars 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.